



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique du sport

Question écrite n° 64849

Texte de la question

M. Bernard Carayon attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée des sports sur les difficultés répétées que rencontre la France pour attirer de grands événements sportifs mondiaux. L'échec de la France pour obtenir l'organisation des jeux olympiques de 2012, en dépit d'un dossier complet, illustre nos lacunes en termes de coordination, d'infrastructures et d'influence, alors qu'un travail avec l'ensemble des acteurs concernés, privés comme publics, permettrait d'obtenir l'organisation du grand prix de formule 1 en 2011 ou l'euro 2016 de football. Hormis Paris, très peu de villes peuvent organiser des grands concerts et des événements sportifs de premier ordre, et même la capitale souffre d'un manque d'infrastructures et de chambres d'hôtel. Pourtant, en 2007, la coupe du monde de rugby avait généré des recettes de l'ordre de 540 millions d'euros, et les congrès et salons d'Île-de-France rapporteraient près de 5 millions d'euros par an. Ainsi, il lui demande si une stratégie globale et cohérente en la matière est envisageable et si, par exemple, une agence nationale pour les grands événements sous forme de groupement d'intérêt économique pourrait être mise en place.

Texte de la réponse

La France fait aujourd'hui partie des grandes nations mondiales en matière d'accueil et d'organisation de grands événements sportifs. Notre pays organise chaque année des manifestations de renommée planétaire (Tour de France, Roland Garros, 24 heures du Mans) et des compétitions de premier plan dans les disciplines olympiques (championnats du monde de badminton et escrime en 2010, judo, haltérophilie et gymnastique rythmique en 2011, patinage artistique en 2012). Elle a également obtenu ces dernières années l'organisation des Jeux de la francophonie 2013, des Jeux équestres mondiaux 2014, des championnats du monde d'aviron 2015, de l'Euro de football 2016, des Mondiaux de handball 2017 et de la Ryder Cup 2018. L'impact sportif, économique et social de ces grands événements pour la France est incontestable. Ils favorisent le développement de la pratique sportive et contribuent à l'amélioration des performances de haut niveau. Ils sont créateurs de valeur économique pour les territoires concernés (construction de nouvelles infrastructures, développement du tourisme...) et constituent une vitrine internationale sans pareil. Ils ont un effet mobilisateur pour la population et renforcent la cohésion sociale. Ces derniers mois, la France a cependant également connu des échecs importants, notamment lors de la candidature d'Annecy aux Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2018 - le quatrième revers de suite pour la France en ce qui concerne une candidature aux JO après celles de Lille 2004, Paris 2008 et Paris 2012. De nombreux pays émergents comme la Corée du sud, la Chine, le Brésil ou le Qatar ont bien compris ce rôle essentiel du sport. Ils consacrent des moyens considérables à renforcer leur position sur la scène sportive internationale et constituent une concurrence inédite. Plusieurs Français occupent actuellement des responsabilités importantes au sein des instances internationales : Michel PLATINI (président de l'UEFA), Yvan MAININI (président de la Fédération internationale de basketball), Bernard LAPASSET (Président de l'International Rugby Board), Jean TODT (président de la Fédération internationale de sport automobile). Mais ces succès viennent couronner des parcours personnels et restent fragiles. Les Français paraissent souvent moins organisés et moins coordonnés que leurs concurrents et mobilisent moins efficacement leurs réseaux internationaux. Il a donc paru indispensable de doter le sport français d'une nouvelle

stratégie d'influence internationale et de conquête des grands événements, cohérente et ambitieuse, associant les forces de l'Etat, du mouvement sportif, des collectivités et du monde de l'entreprise. Un conseil d'administration extraordinaire du Centre national pour le développement du sport (CNDS) s'est tenu le 20 décembre 2011 afin d'adopter les principales mesures nécessaires au lancement de cette stratégie. Il a acté la création du Comité stratégique international (CSI) et de la Cellule d'expertise et de ressources à l'international. Le CSI définit la stratégie de rayonnement international du sport français et coordonne l'ensemble des actions nécessaires à la mise en oeuvre de cette stratégie. Il établit notamment la liste des compétitions sportives prioritaires pouvant être accueillies en France. Il réunit les personnalités françaises les plus engagées dans le sport international parmi les instances de l'Etat, du mouvement sportif, des collectivités et du monde de l'entreprise. La Cellule d'expertise et de ressources à l'international réunit au sein d'une structure unique l'essentiel des compétences internationales du Ministère des Sports. Placée au CNDS, elle appuie les travaux du CSI et met en oeuvre ses décisions. Elle est un outil d'expertise, de conseil et de coordination au service de tous les acteurs du sport français. Par ailleurs, le Ministère des Sports et le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) ont décidé de lancer une étude afin d'analyser les raisons des échecs successifs de la France en matière de candidatures olympiques et de tirer les leçons de ces expériences. Cette étude a été confiée en janvier 2012 à la société Keneo à la suite d'un appel d'offres. Ses conclusions seront connues au mois de mai. Enfin, un effort sans précédent a été réalisé pour soutenir l'émergence d'une nouvelle génération d'enceintes sportives capables d'accueillir des événements de dimension mondiale. L'Etat a ainsi mobilisé 160 M€ pour la construction et la rénovation des 10 stades de l'Euro 2016 (Bordeaux, Lens, Lille, Lyon, Marseille, Nice, Paris, Stade de France, Saint-Etienne, Toulouse), 40 M€ pour la construction de nouveaux équipements olympiques (centre aquatique d'Aubervilliers, vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines, base nautique de Vaires-sur-Marne) et 50 M€ pour la construction d'Arenas modernes et multifonctionnelles. L'ensemble de ces décisions contribueront à ce que la France puisse tenir son rang parmi les grandes nations du sport international.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Carayon](#)

Circonscription : Tarn (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64849

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 2009, page 11109

Réponse publiée le : 15 mai 2012, page 3971